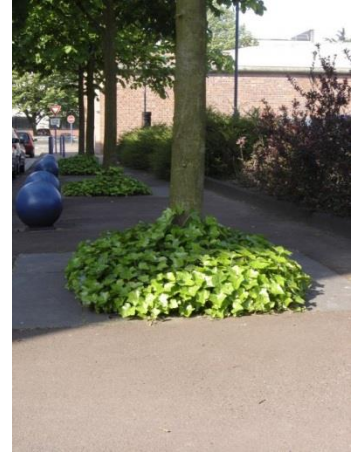




Installer des plantes vivaces ou des arbustes couvre-sols aux pieds des arbres a de nombreux avantages pour les arbres implantés sur des sols imperméables ou végétalisés.

LES AVANTAGES D'UNE VEGETALISATION DES PIEDS D'ARBRE :

- **Le sol est protégé.**
Grâce aux plantes tapissantes, le sol n'est pas tassé par les piétons et les véhicules.
- **Le sol est enrichi en éléments nutritifs.**
Les plantes couvre-sol enrichissent le sol en humus nécessaire à la nutrition des arbres.
- **Les troncs d'arbre sont protégés des chocs.**
Les plantes et les arbustes forment un rempart devant les troncs qui ne subissent plus les attaques des outils de fauche ou de tonte et des véhicules.
- **L'aspect esthétique est amélioré.**
Il est possible de donner au paysage un aspect plus naturel. La palette des végétaux adaptée à cette situation est très vaste et permet de réaliser des compositions très variées.
- **L'entretien est réduit.**
Les plantes couvre-sol et les arbustes sont des sujets demandant peu d'entretien. Une à deux tailles par an selon les espèces est nécessaire. Les couvre-sols limitent le développement des mauvaises herbes. Les deux premières années de plantation, un léger désherbage manuel peut être réalisé le temps que les sujets soient bien denses.



LES SOLUTIONS TECHNIQUES :

Pour les sujets déjà plantés :

Il est toujours possible de végétaliser les pieds d'arbres au cours de leur développement. Dans un premier temps, il faut remettre le sol à nu (enlever le substrat imperméable ou éliminer la végétation). L'idéal est de laisser une surface d'environ 1 m de rayon au pied de chaque arbre et de rendre meuble le sol par un décompactage sur environ 40 cm. Par la suite, les différents végétaux pourront être plantés en respectant la densité idéale pour chaque variété.

Un paillage naturel peut être installé par la suite pour limiter le développement des adventices le temps que les sujets se développent et recouvrent entièrement la surface.

Pour les sujets dont le pied est végétalisé en même temps que la plantation :

Après la plantation du sujet principal, les couvre-sols peuvent être installés.

Un paillage naturel peut être mis en place par la suite pour limiter le développement des adventices le temps que les sujets se développent et recouvrent entièrement la surface totale.



LA PALETTE VEGETALE

Plantes vivaces :

- Hedera colchica
- Vinca major
- Vinca minor
- Thymus serpyllum 'Elfin'
- Lamium 'Chequers'
- Ajuga reptans 'Catlin's Giant'
- Pachysandra 'Green Carpet'
- Cornus canadensis
- Valeriana officinalis

Arbustes :

- Lonicera pileata 'Maigrum'
- Eunonymus fortunei 'Minimus'
- Abelia prostrata
- Parahebe 'Kenty Pink'
- Convolvulus cneorum
- Ceanothus prostratus
- Rosmarinus prostratus
- Rubus 'Betty Ashburner'

Ou semi d'un mélange fleuri

